Ami du Clergé du 15 août 1929

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Panégyrique de S. Louis, roi de France. — En spectacle à la terre et au ciel, 497.
Cours de prônes sur le Décalogue. — XXIII. Devoirs des maîtres et des serviteurs, 502.
Pour les réunions mensuelles des Mères chrétiennes. — V. La justice, 503.
Aux Enfants de Marie. — XXI. La bonne sœur, 507.
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. — VIII. Elle confie à son père son projet d'entrer au Carmel, 508. — IX. Les obstacles, 510. — X. L'audience de Léon XIII, 511.

PANÉGYRIQUE DE SAINT LOUIS
(25 août)

EN SPECTACLE A LA TERRE ET AU CIEL

Quis est hic, et laudabimus eum? Fecit enim mirabilia in vita sua.
Qui est celui-là, et nous le louerons ? Car il a fait des merveilles durant sa vie. (Eccli., xxxi, 9).

Mes frères,

Au mois d'août de l'année 1270, la colline de Carthage où campait l'armée des Croisés présentait aux regards le spectacle le plus désolant. De toutes parts on entend des gémissements et des cris de douleur ; sur le sol on voit étendus des mourants et des morts ; des malades errent çà et là réclamant du secours ; sans eau, presque sans vivres, sous un soleil de feu, au milieu d'émanations pestilentielles, des guerriers s'arrêtent épuisés, ne pouvant plus ni porter le haubert ni soutenir la lance.

Tout à coup une nouvelle circule dans le camp : « Le roi va mourir ! » De tous côtés, seigneurs, barons, chevaliers se dirigent vers la tente au sommet de laquelle flotte la bannière fleurdelysée.

La nouvelle, hélas ! n'était que trop vraie.

Entouré des membres de la famille royale, assisté de ses chapelains, étendu sur un lit de cendres, Louis IX n'a plus que quelques heures à vivre.

Soudain on l'entend s'écrier : « Nous irons en Jérusalem ! » Etait-ce à celle de la terre qu'il n'avait pu visiter, était-ce à celle du ciel après laquelle il soupirait, que s'adressait ce regret ou cet espoir sublime ?

Oubliant ses souffrances pour ne penser qu'à son armée, le royal mourant lève les mains au ciel : « Beau sire Dieu, dit-il, ayez pitié du peuple qui est sur ces rivages, qu'il ne tombe pas entre les mains de ses cruels ennemis et ne soit pas contraint de renier votre saint nom ! »

Quelque temps après, s'affaiblissant de plus en plus, il dit en latin : « Père, je remets mon âme entre vos mains. » Ce furent ses dernières paroles, Louis IX avait cessé de vivre.

C'était le lundi 25 août 1270, à trois heures de l'après-midi. Vingt-sept ans plus tard, l'Eglise plaçait S. Louis sur les autels.

Parler de S. Louis n'est pas chose facile dans votre cathédrale. Après des panégyriques tant de fois écoutés, dans lesquels les voix les plus éloquentes ont célébré à l'envi le grand roi et le grand saint, que puis-je dire à mon tour ?

Heureusement pour moi, Louis est de ceux dont la mémoire est toujours en bénédiction et à qui les profondes perspectives de l'histoire, loin de nuire comme à d'autres, font un nimbe plus éclatant. De lui on pourra toujours dire, de siècle en siècle : « Les nations raconteront sa sagesse et dans les assemblées publiques on chantera sa louange. »

Je puiserai donc à mon tour dans cet inépuisable trésor, et avec l'aide de Dieu, je me propose de vous montrer aujourd'hui Louis IX, le spectacle admiré de la terre et du ciel, des anges et des hommes. *Spectaculum... angelis et hominibus.* (I Cor., iv, 9).

I. — *Spectaculum hominibus*

Dans cette première partie, nous contemplerons successivement le guerrier, le justicier, le législateur et le père du peuple.

I. Le guerrier. — A la mort de Louis VIII, le royaume de France fut un instant en grand péril.

En présence d'une femme comme régente, à la vue d'un roi de 12 ans, certains turbulents vassaux crurent le moment favorable pour secouer l'autorité royale. L'heure était grave.

Mais Blanche de Castille et Louis IX vont tenir tête à l'orage.

La régente est de la lignée de ces femmes héroïques dont l'Eglise a dit : « *In sexu fragili, corda virilia !* »

Le jeune roi est bien aussi le type achevé de cette race française, au cœur franc comme l'or, à l'esprit limpide comme le cristal, à l'âme harmonieuse comme la lyre, avec ce caractère original et complexe, fait tout ensemble de bon sens romain, de gaîté gauloise, de bravoure franque, relevé par je ne sais quoi d'idéal et de chevaleresque dû à l'eau du baptême.

Louis a 12 ans, quand pour la première fois il tire l'épée et force les barons révoltés ou à solliciter une trêve ou à faire leur soumission.

Il en a 27, quand il culbute les Anglais au pont de Taillebourg et les bat sous les murs de Saintes. Et les Français étaient ce jour-là 1 contre 20 !

Louis dans ses expéditions ne se montre pas seulement un vaillant soldat, on reconnaît vite en lui un habile capitaine. Il bâtit des forteresses, il conclut des alliances. Sévère pour les rebelles orgueilleux, il est doux et débonnaire pour ceux qui se repentent ; aussi la paix fut-elle bientôt assurée à l'intérieur et à l'extérieur. « On avait compris, dit Guillaume de Nangis, que manifestement la main du Seigneur était avec lui. »

Mais voici que de l'Orient arrivent des nouvelles douloureuses ; Jérusalem, la Ville Sainte, est détruite, l'église du Saint-Sépulcre violée, les chrétiens massacrés, grand nombre de chevaliers français gémissent dans les fers.

Fidèle à son vœu de prendre la Croix, malgré les larmes de sa mère, malgré les représentations de son entourage, Louis s'embarque à Aigues-Mortes et fait voile vers l'Egypte. Admirez ici la vaillance de notre roi. A la vue des infidèles rangés en bataille sur le rivage, il ne peut se contenir ; sans vouloir attendre que sa barque ait abordé, il s'élance dans les flots sur l'ennemi et le met en fuite.

Dans une rencontre, six Turcs se jettent à la tête de son cheval et le croient déjà prisonnier ; frappant d'estoc et de taille, il les abat à ses pieds.

Apprenant que le comte d'Anjou, son frère, est en grand danger, il se précipite au milieu des mécréants et le délivre.

« Oncques, dit Joinville, ne vis si beau chevalier ! » Et Joinville était un bon juge.

Vaincu, le roi de France provoque l'admiration du vainqueur. Captif, on lui offre le Sultanat d'Egypte !

Il ne nous est pas possible de raconter toutes les prouesses de notre Louis ; à Carthage et devant Tunis, comme à Damiette et à Mansoura, il étonne les Sarrasins par sa vaillance guerrière.

II. Le justicier. — Mais la gloire des armes, si grande soit-elle, n'est pas la seule qui illustre les rois. Admirons maintenant en Louis le justicier.

Au xiiie siècle, le pauvre était souvent la proie du riche, le faible était écrasé par le puissant. C'était le règne de la violence et de l'arbitraire. Barons, bourgeois, officiers royaux méprisaient, presque ouvertement, les lois de la justice, et les charges de judicateur étaient parfois aux mains de juges indignes.

La conscience de Louis ne peut tolérer un pareil état de choses. La tâche était assurément grande, le monarque n'en fut pas effrayé.

Il réforme la jurisprudence légale. Il envoie des commissaires pour inspecter sénéchaux, baillis et prévôts de la couronne. Lui-même parcourt les provinces pour y établir prompte et loyale justice. Au moment de partir pour la Croisade, il fait annoncer dans tout le royaume, qu'il est prêt à réparer les torts dont ses sujets auraient à se plaindre de la part des officiers royaux. Ni la noblesse, ni la puissance du coupable ne le font dévier de son devoir de justicier.

Même si l'on s'appelait Enguerrand, sire de Coucy, il fallait, bon gré, mal gré, se présenter devant le tribunal royal et subir le châtiment imposé, fût-il des plus durs et des plus humiliants !

Même si l'on s'appelait comte d'Anjou, frère du roi, on n'était pas plus épargné : « Il ne doit y avoir qu'un roi en France, lui écrit-il, et bien que tu sois mon frère, garde-toi de croire que je fasse une injustice pour te favoriser en quoi que ce soit ! »

Qui n'a présentes à la mémoire les célèbres séances sous le chêne de Vincennes ? Noble ou roturier, homme du peuple ou grand seigneur, pauvre veuve ou riche châtelaine, pouvaient librement s'adresser au roi. Doux envers les petits, ferme à l'égard des grands, juste envers tous ; tel fut Louis IX à son tribunal champêtre. Apprend-il que des seigneurs sont en guerre ? Il les apaise, les réconcilie, termine par des voies pacifiques ce qu'on était trop habitué jusque-là à trancher par les armes. Le justicier devient père. *Justitia et pax osculatæ sunt.*

Les souverains l'invoquent comme arbitre dans leurs procès. Sa médiation est vénérée. Le Pape lui-même en appelle à ses décisions.

Plus soucieux de la justice que de l'intérêt, il restitue à l'Angleterre des provinces contestées. C'était la première fois et peut-être la dernière qu'un souverain, obéissant à la voix de sa conscience, cédait une portion de son territoire. Je vois nos politiques modernes hausser les épaules, mais les générations futures continueront à répéter : « Pour qu'un royaume prospère, il faut que Dieu y soit toujours le premier servi ! » Rien ne prévaut contre la justice et le droit.

III. Le législateur. — Depuis Abel et Caïn, il y a deux races dans le monde. L'une est faite pour croire, pour adorer, pour aimer, pour porter le joug du devoir religieux et civique. L'autre, impie, violente, haineuse, ne se soumet qu'à la force ; race révoltée contre la société humaine autant que contre Dieu.

Louis IX était de la race d'Abel, et il voulut que son peuple en fût aussi. Pour cela, il édicta des lois pleines de sagesse et en surveilla la stricte observation.

Pour bien comprendre le rôle de S. Louis comme législateur, il faudrait avoir sous les yeux le tableau de cette société du xiiie siècle, si différente de la nôtre. En histoire, sous peine d'inintelligence et d'injustice, il faut tenir compte des idées de l'époque.

Le duel, cette coutume absurde au point de vue de la justice, criminelle au point de vue de la religion, est aboli. Plus de ces combats judiciaires, plus de ces vieilles épreuves germaniques du feu et de l'eau bouillante !

Une ordonnance de 1268 expulse les usuriers du royaume. Les théâtres licencieux, les maisons de jeux, le luxe dans les vêtements sont proscrits.

Le blasphème contre Dieu, la Vierge et les Saints, les jurements impies sont punis avec la dernière rigueur.

Mais Louis IX n'édictait pas seulement des lois contre le mal, il cherchait par de sages règlements à procurer le bien de son peuple. Cette sévérité s'alliait chez lui à une bonté vraiment paternelle et à une parfaite clairvoyance des besoins de son temps.

Les lettres, les arts et les sciences eurent en lui

un protecteur éclairé. Il ne fut pas étranger au mouvement des études et chercha à répandre l'instruction par tout bon moyen.

Théologie, droit civil, médecine, histoire, géographie, éloquence, poésie, musique, architecture, sculpture, peinture, arts industriels, Louis IX n'a rien oublié, rien ne manque au programme royal. Grâce à ces lois protectrices, le royaume change de face et la France devient comme un phare lumineux pour l'Europe tout entière.

Où Louis allait-il chercher les lumières et la force dont il avait besoin pour mener à bien des œuvres si diverses ?

Sans doute auprès de sa noble mère, en qui il avait pleine confiance. Sans doute auprès de ces sages et doctes conseillers qui se nomment Thomas d'Aquin, Bonaventure et Robert Sorbon. Mais surtout auprès de Dieu, dans ces épanchements intimes, dans ce tête-à-tête, dans ce cœur-à-cœur dont nous parlent ses historiens. Le roi de France n'avait pas de meilleur maître que le Roi du ciel !

IV. Le Père du peuple. — L'histoire a joint au nom de plusieurs de nos rois des épithètes caractéristiques : c'est Charles le Grand ou Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles V le Sage, Charles VII le Victorieux, Jean le Bon, Robert le Pieux. Tous ces glorieux vocables peuvent s'appliquer à Louis IX ; mais il en est un que personne ne lui refusera, c'est celui de Père du Peuple.

Et ce titre n'est pas une flatterie sur des lèvres ou sous la plume d'historiens courtisans. En voulez-vous la preuve ?

Il diminue les impôts qui grèvent tant les petites gens. Il supprime les guerres privées sur les terres de la couronne, car ce sont les pauvres paysans qui en sont les premières victimes. Dans la famine de 1257, il consacre des revenus immenses au soulagement des malheureux.

Il bâtit des hôpitaux, enrichit, agrandit ceux qui existent, fonde des léproseries, des maisons de refuge, des institutions charitables de toutes sortes. Il crée les Quinze-Vingts pour 300 de ses soldats à qui les Sarrasins avaient crevé les yeux.

Et non content de donner son or pour le soulagement des malades, il va en personne les consoler, les panser, les servir. Quand fut ouvert l'hôpital de Compiègne, le peuple fut témoin d'un spectacle touchant : le roi, avec ses deux fils et son frère, portant sur un drap de soie le premier pauvre qui fut mis au lit.

En Orient, il ensevelit de ses mains royales ses soldats massacrés par les Turcs, et comme ses compagnons d'armes reculent à la vue de ces cadavres en putréfaction, le pieux roi leur dit avec douceur : « N'ayez pas abomination de ces corps, car ils sont martyrs et en paradis. »

Il reste en Terre Sainte pour racheter ses soldats capturés à Damiette. Dans son voyage de retour, assailli par une horrible tempête, on le conjure de changer de vaisseau. Inutiles instances : « Ma place est celle du danger, dit-il. Croit-on que la vie d'un seul de mes sujets me soit moins chère que la mienne ? » A peine arrivé en France, il prend soin des veuves et des orphelins de ceux qui ont péri dans la Croisade.

Le bon peuple de France ne fut pas ingrat. Comment, d'ailleurs, être insensible à tant de bonté ? A l'annonce que le roi est gravement malade, la désolation est universelle ; les prières montent ferventes vers le ciel, des processions s'organisent, on fait violence au Maître souverain de la vie et de la mort ; aussi, quels cris de joie, quels accents de reconnaissance enthousiaste à la nouvelle de sa guérison !

A son retour de sa première Croisade, malgré ses revers, malgré l'humiliation de sa captivité, Louis est reçu en triomphateur. Le peuple saluait en lui et son roi et son père !

M. f., n'avais-je pas raison de dire que S. Louis a été le spectacle de la terre ?

II. — *Spectaculum angelis*

Etre un grand roi, c'est bien ; être un grand saint, c'est mieux ! Il nous reste à montrer Louis devenu le spectacle des anges : dans sa piété, dans sa charité, dans sa vie familiale.

I. Piété. — Sa piété fut personnelle, apostolique, nationale et romaine.

Pratiquer la piété dans un cloître ou dans une thébaïde, loin du monde et de ses dangers, semble tout naturel à bien des gens ; mais être pieux sur le trône, parmi les honneurs, les séductions d'une cour et les flatteries des grands, voilà ce qui surprend et provoque à bon droit l'admiration universelle.

Eh bien ! avec Louis IX la piété était montée sur le trône de France et y produisait des fruits admirables de vertus.

Aux yeux de Louis, le plus beau titre, celui qui surpassait tous les autres, c'était celui de chrétien. Il aimait, dans ses lettres à ses familiers, à signer « Louis de Poissy. » Et comme on lui en demandait la raison, il répondait : « C'est dans ce lieu que j'ai obtenu le plus grand honneur. A Reims, il est vrai, j'ai reçu l'onction royale ; mais à Poissy j'ai reçu la grâce du baptême. »

Dès ses plus tendres années, il subit l'empreinte d'une forte éducation religieuse. Blanche de Castille fut son premier catéchiste. « Elle lui enseigna à croire en Dieu et à l'aimer, dit Joinville, et attira autour de lui toutes gens de religion. »

Qui n'a présentes à l'esprit ces paroles mémorables par lesquelles elle l'excitait à la vertu ? « Beau fils, je vous aime par dessus toute créature, et pourtant j'aimerais mieux vous voir mort, que souillé d'un péché mortel ! »

On comprend facilement qu'à l'école d'une telle mère, le jeune prince fit de rapides progrès dans la piété, et l'on peut croire celui qui dirigea sa conscience quand il affirme que « Louis ne com-

mit jamais de faute où fût engagé le salut de son âme. »

Les historiens de sa vie nous le montrent se levant à minuit pour réciter l'office divin ; assistant chaque jour à plusieurs messes ; allant aussi souvent qu'il le pouvait à l'abbaye de Royaumont, pour repasser devant Dieu ses obligations royales, gémir sur les fautes les plus légères, se punir des moindres faiblesses, expier par de rigoureuses pénitences les erreurs inséparables de l'administration d'un grand royaume.

A certains de ses courtisans qui se plaignaient de ces longues heures passées dans l'oraison, notre saint roi répond : « On ne se plaindrait pas si j'employais au jeu et à la chasse deux fois plus de ce temps que je donne à la prière. »

Sa dévotion envers la Sainte Eucharistie vous est connue. Sa vénération pour les Saintes Reliques fut extrême. Il se rendit à Vincennes nu-pieds chercher la Couronne d'épines que lui envoyait Baudouin, empereur de Constantinople, et il éleva, pour lui servir comme de reliquaire, ce bijou de l'architecture française qui se nomme la Sainte Chapelle.

Dans les fers comme sur le trône, sa piété ne se dément pas. Durant sa captivité chez les Sarrasins, écrit Guillaume de Nangis, le roi Louis, affaibli par la maladie et les privations, tout grelottant de fièvre et tellement maigre que ses os semblaient percer sa peau, n'omettait pas pour autant ses dévotions.

Que dire de sa piété envers la Reine du ciel ? Chef d'un pays qui se glorifie d'être appelé le royaume de Marie, il aimait à réciter chaque jour avec ses enfants le Saint Rosaire, faisait célébrer des messes en l'honneur de la benoîte Mère de Dieu, et allait en pèlerinage à ses sanctuaires les plus illustres.

La piété de Louis n'est pas seulement une piété personnelle ; c'est une piété *apostolique*.

Il envoie des religieux franciscains jusqu'en Asie pour y prêcher l'Evangile aux Tartares. Il souhaitait que la foi chrétienne, qui au temps d'Augustin brillait en Afrique d'un si vif éclat, et surtout à Carthage, y refleurît et s'y répandît pour l'honneur et la gloire de Jésus-Christ. Aux députés du roi de Tunis il dit avec un accent admirable de foi : « Dites de ma part à votre maître que je désire tant le salut de son âme que je voudrais être dans les prisons des Sarrasins jusqu'à la fin de ma vie, sans plus jamais voir la clarté du jour, pourvu que votre roi et tout son peuple se fissent chrétiens du fond du cœur. » Et dans une autre circonstance, parlant de ce même roi de Tunis, il s'écriait : « Oh ! si je pouvais devenir le parrain d'un tel filleul ! »

Apostolique, la piété de Louis est également *nationale*. C'est comme roi de France qu'il bâtit des églises, qu'il fonde des monastères, qu'il restaure des abbayes, « ornant par là son royaume, dit Joinville, comme le copiste enlumine son livre d'or et d'azur. »

Quand il a résolu d'entreprendre une expédition, le sage monarque s'entoure de tout ce qui peut la faire réussir : vivres, munitions, facilités de transport, troupes aguerries et le reste ; tout cela, c'est de la prudence humaine, qu'il faut louer hautement. Mais il sait que sans l'aide du Dieu des armées, la victoire reste incertaine. Aussi est-ce au chant du *Veni Creator* qu'il fait voile pour l'Orient, et en débarquant sur les côtes de Syrie il s'intitule « le bon sergent du Christ Jésus ! »

Notre Jeanne d'Arc exprimera, un siècle et demi plus tard, la même pensée dans cette phrase si catholique et si française : « Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire ! »

La piété de Louis IX ne serait pas complète, si elle n'était pas *romaine*. si elle n'allait pas jusqu'au Vicaire de Jésus-Christ. Il savait bien qu'on ne peut pas appeler vraiment Dieu son père, si l'on n'a pas l'Eglise pour mère.

Quand il ressentit les approches de la mort, il dicta à Philippe son fils et successeur un testament, chef-d'œuvre de sagesse politique et de foi religieuse. Laissez-moi prendre sur les lèvres du royal mourant cette phrase si touchante dans sa simplicité : « Beau fils, que tu sois toujours dévoué au Souverain Pontife ! »

Il savait, par l'histoire, combien les Papes ont toujours aimé la fille aînée de l'Eglise. C'est Léon III qui a couronné Charlemagne empereur d'Occident. C'est Grégoire IX qui écrivait à Blanche de Castille des paroles si flatteuses pour notre pays : « Le royaume de France est comme une image de la Sainte Trinité divine. La bravoure de l'armée représente la puissance du Père ; la science du clergé, la sagesse du Verbe ; la bonté clémente des rois, la charité de l'Esprit-Saint. »

Nous savons, à notre tour, que cet amour de la Papauté pour la France s'est continué à travers les siècles. Boniface VIII a canonisé S. Louis ; Pie X a béatifié Jeanne d'Arc ; Benoît XV a baisé le drapeau tricolore en affirmant son regret de ne pouvoir être Français que par le cœur ; Pie XI a placé sur les autels la « petite sainte » de Lisieux, qu'il a proclamée « l'Etoile » de son pontificat.

Ah ! si la Loi salique porte ces mots : « Vive le Christ qui aime les Francs ! » nous pouvons dire à notre tour : « Vivent les Papes qui aiment la France ! »

II. Charité. — De l'amour de Dieu, Louis passait à l'amour du prochain ; l'un d'ailleurs ne peut exister sans l'autre.

Cette vertu de charité brille en notre Saint d'un éclat merveilleux. Chaque jour il nourrissait des pauvres par centaines : il en faisait asseoir quelques-uns à sa table et les servait de ses royales mains, remplissant ces humbles fonctions avec une grâce charmante, un sourire angélique, qui mettait à l'aise ces pauvres gens. Chaque samedi il faisait entrer plusieurs mendiants dans un endroit retiré de son palais : là, il leur lavait, essuyait et baisait les pieds.

Roi, il se dressait fièrement en face d'un empereur d'Allemagne ou d'un roi d'Angleterre, il savait soutenir l'éclat de la couronne par une magnificence digne de la grandeur du premier trône de l'univers. Chrétien, il se mettait à genoux devant le dernier des mendiants ; car sa foi apercevait dans ce malheureux la personne même de Jésus-Christ.

Souvent il faisait porter à des indigents les mets les plus délicats de sa table et gardait pour lui les plus communs.

Son argentier avait ordre de faire d'abondantes aumônes en vivres, bois et vêtements.

Non content de recevoir les pauvres dans son palais, il allait au dehors visiter les malades. La vue des lépreux, l'odeur de leurs plaies horribles ne le rebutait point, et un jour on le vit avec admiration baiser au visage l'un d'entre eux !

Dans ses campagnes d'Egypte ou de Tunisie, il veillait à la santé de ses soldats, leur prodiguant ses soins, et les exhortait à la patience par de douces et réconfortantes paroles.

A Carthage, sur son lit d'agonie, il fait à Philippe cette suprême recommandation : « Cher fils, aie le cœur compatissant envers les pauvres et les affligés. Suivant ton pouvoir, soulage-les volontiers d'aumônes et de consolations. »

Heureux enfant, qui fut digne d'entendre de telles paroles !

Heureux pays qui fut témoin de tant de vertus !

Heureux peuple qui fut l'objet de tant de tendresses !

III. La fidélité au foyer chrétien. — Avant de terminer, je voudrais, m. f., vous faire pénétrer un instant dans l'intimité de la famille royale, dans ce sanctuaire béni qui fut et qui restera le modèle de toutes les familles françaises.

Je voudrais vous montrer en Louis IX l'époux fidèle et le père admirable.

Il épousa en 1234 Marguerite de Provence, fille du comte Bérenger. Les historiens nous parlent avec complaisance des deux époux. Louis, disent-ils, était de haute stature, noble de manières, d'une prestance magnifique. Sa conversation était pleine d'esprit, une pointe de sel gaulois relevait parfois la saveur de ses discours, il riait « moult clairement, » et ils ajoutent : « Il était si gracieux de sa personne que rien qu'à le voir on ne pouvait s'empêcher de l'aimer. » Le portrait qu'on nous fait de Marguerite n'est pas moins flatteur : c'était une princesse aimable et belle, pieuse et charitable ; on l'appelait la « perle de la Provence. »

Marguerite chérissait Louis tendrement. De son côté, Louis conserva toute sa vie à Marguerite l'affection vive et tendre des premières années. Montrant avec un naïf bonheur l'anneau qu'il portait au doigt et sur lequel il avait fait graver : Dieu, France et Marguerite, le saint roi aimait à redire : « Hors cet anel, n'ai point d'amour ! »

C'est l'école janséniste qui, avec sa glaciale intransigeance, a jeté comme une sorte de mépris sur l'amour chrétien des époux et a voulu en ridiculiser le charme ineffable, la simplicité délicieuse et la beauté rayonnante.

Onze enfants naquirent de ce mariage béni du ciel. Chaste et tendre à l'égard de sa femme, époux modèle, Louis fut également un père admirable.

Il ne se contenta pas, comme tant d'autres princes, de donner à ses enfants des maîtres habiles et savants, lui-même veillait à leur éducation, les formait à la piété par ses exemples plus encore que par ses paroles. Il les conduisait aux cérémonies de l'Eglise ou dans les hôpitaux pour leur faire pratiquer et aimer la charité. Il ne souffrait pas que le vendredi ils missent sur leur tête le moindre ornement, pour les faire souvenir de la couronne d'épines portée ce jour-là par Jésus-Christ. Le soir, il ne les quittait pas sans leur avoir dit quelques mots d'édification ni jeté de l'eau bénite dans leur chambre.

Ce bon père souhaitait vivement voir quelques-uns de ses enfants embrasser la vie religieuse.

La lettre à sa fille Isabelle, reine de Navarre, respire comme un parfum du ciel. Son testament à son fils Philippe renferme des leçons de la plus haute portée morale ; ce sont les plus belles paroles qui soient jamais sorties de la bouche d'un roi.

Epoux chrétiens, parents chrétiens, allez à l'école de S. Louis !

N'avais-je pas raison d'affirmer que notre roi fut le spectacle des anges, *spectaculum angelis* ?

* *

Pour compléter cette admirable figure de roi et de saint, il me faudrait parler encore de son humilité profonde, de sa douceur inaltérable, de ses mortifications continuelles, de sa pureté angélique ; mais je dois m'arrêter.

Et maintenant, ô grand S. Louis, c'est à vous que je m'adresse ! Daignez, du sein de l'immortalité où vous ont placé vos vertus, écouter ma faible voix et exaucer ma requête.

Bénissez l'Afrique, notre Afrique, que vous avez illustrée par votre vaillance et sanctifiée par votre mort.

Bénissez les missionnaires qui ont tant à cœur de réaliser votre vœu apostolique : « Pour Dieu, tâchons que la foi puisse être prêchée dans Tunis ! »

Bénissez ce peuple chrétien, venu si nombreux, fêter aujourd'hui votre glorieuse mémoire, et qui vous remercie des exemples de vertus que vous lui donnez dans votre vie et dans votre mort.

Bénissez la France, cette doulce France dont, pour son bonheur, vous avez été le roi pendant 44 ans. Demandez à Dieu qu'il daigne lui redonner et lui conserver à jamais sa foi, sa gloire et sa vaillance, sa splendeur et sa liberté. Alors, soldat de Dieu, elle ajoutera encore plus d'une page glorieuse à son histoire, et le *Gesta Dei per Francos* s'enrichira encore de grands et nobles exemples de foi et de patriotisme. Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XXIII

DEVOIRS DES MAITRES ET DES SERVITEURS

Mes frères,

Le quatrième commandement renferme les devoirs des enfants, des parents et des différents membres de la famille. Nous les avons exposés tout au long dans nos dernières instructions. Mais il renferme aussi les devoirs réciproques des maîtres et des domestiques, des patrons et des ouvriers. Nous allons en parler aujourd'hui.

I

Les maîtres ont envers leurs serviteurs trois sortes de devoirs qui leur sont dictés par la justice, par la charité et par la piété.

La *justice* les oblige à nourrir convenablement leurs domestiques et leurs servantes, et à ne pas leur imposer des privations dont leur santé aurait à souffrir. Comment pourraient-ils se dépenser au service de leurs patrons, si leurs forces n'étaient pas entretenues et renouvelées par une nourriture saine et suffisamment abondante ? — Elle leur commande également de les payer exactement sans opérer sur leurs gages de retenue injustifiée. Ces gages, comme ceux de tout ouvrier, doivent être suffisants pour leur honnête entretien et celui de leur famille, s'ils sont mariés. Mais je n'insiste pas sur ce point ; domestiques et servantes sont devenus rares aujourd'hui, ils le savent et ils en profitent pour réclamer un salaire élevé. En le leur accordant — il le faut bien s'ils veulent être servis, — les maîtres sont donc sûrs de faire tout leur devoir de justice.

La *charité* oblige les maîtres à traiter leurs serviteurs avec bienveillance. Ces serviteurs sont des créatures humaines, eux aussi, il sont tout comme leurs maîtres enfants de Dieu et destinés au bonheur éternel. Le droit de commander d'autres hommes n'est pas celui de les traiter avec orgueil et dédain. Sans doute ils agiront sagement en ne devenant pas trop familiers avec eux et en ne compromettant pas l'autorité dont ils ont besoin pour se faire respecter et obéir, mais sous cette réserve, qu'ils soient bons avec leurs domestiques, qu'ils les traitent avec douceur et sachent se les attacher par leurs procédés aimables. C'est ce qui avait lieu jadis où on voyait des serviteurs passer leur vie entière au service de la même famille. Ils faisaient partie de la maison, ils étaient de la famille, ils y vieillissaient, quelquefois plusieurs générations se succédaient sous leurs yeux et les mêmes bras dévoués de servantes portaient parfois les enfants et les enfants des enfants eux-mêmes. Comme c'était beau, et comme cela faisait honneur aux serviteurs et aux maîtres eux-mêmes !

Les maîtres doivent en second lieu traiter leurs domestiques avec ménagement en ne leur imposant pas des travaux au-dessus de leurs forces et susceptibles de compromettre leur santé. Ces pauvres gens n'ont que leurs bras pour gagner leur vie, ils n'ont pas d'autres richesses que leurs forces et leur santé. Combien serait coupable le maître qui, par des travaux excessifs, les leur ferait perdre !

Les maîtres doivent en troisième lieu soigner leurs domestiques lorsqu'ils sont malades, victimes d'un accident ou lorsqu'après de longues années passées à leur service, ils deviennent incapables de travailler. Cette charge leur sera moins lourde désormais, grâce aux nouvelles lois qui vont procurer à tout assuré pour les cas de maladie, d'accident ou de vieillesse, une allocation ou une pension. Mais il est une chose que toutes les mesures législatives ne sauraient donner aux serviteurs malades : c'est l'affection, ce sont les bons soins dont ils auront alors besoin. Que leurs maîtres aient assez de charité pour les leur donner ou les leur faire donner !

Enfin la *piété* fait un devoir aux maîtres de travailler au salut de leurs domestiques. Ils l'accompliront d'abord en les élevant chrétiennement s'ils sont encore jeunes, comme le sont les petits domestiques et les petites servantes que les cultivateurs prennent pour garder leur bétail. Les maîtres qui louent ces enfants doivent remplacer près d'eux les parents qui les leur confient. Ils ont donc l'obligation de leur faire réciter leurs prières du matin et du soir, de les leur apprendre s'ils ne les savent pas, de les envoyer au catéchisme et aux exercices religieux. Ils doivent veiller sur leur conduite et leurs fréquentations, les reprendre quand ils font mal et en toutes choses leur donner le bon exemple.

Sans doute, il n'est pas toujours facile de s'acquitter de tous ces devoirs. Je le disais tout à l'heure, les serviteurs sont peu nombreux, ils sentent que les maîtres ont besoin d'eux et les remplacent difficilement ; aussi acceptent-ils peu volontiers les conseils et les remontrances. Ce sont eux qui imposent leurs conditions aux maîtres plutôt qu'ils ne les reçoivent de ceux-ci. Néanmoins, faites ce que vous pouvez pour que ceux qui sont à votre service soient de bons chrétiens. C'est votre intérêt. Vous voulez que vos domestiques et vos servantes soient travailleurs, honnêtes et soigneux de ce qui vous appartient. Sachez-le, c'est encore chez un domestique qui craint Dieu que vous trouverez le plus sûrement ces qualités. Celui qui n'a pas de religion vous servira, mais par intérêt ; il travaillera quand vous serez là et flânera en votre absence ; il vous volera peut-être quand il croira pouvoir le faire impunément. Oui, chaque fois que vous le pouvez, choisissez des domestiques chrétiens ; en tout cas envoyez exactement aux offices ceux que vous prenez à votre service, ils y entendront le prêtre leur rappeler leurs devoirs avec autant de franchise que celle avec laquelle je viens de vous rappeler les vôtres. Ce sujet constituera précisément la seconde partie de cette instruction.

II

Le premier devoir des serviteurs et de tous les ouvriers en général, c'est d'être des *travailleurs consciencieux*. C'est pour cela que le maître ou le patron les a gagés, c'est pour cela qu'il les paie. Ils se rendent donc coupables lorsqu'ils emploient mal leur temps ou le perdent dans l'oisiveté, lorsqu'ils font mal le travail qui leur a été commandé, qu'ils ne prennent pas soin de ce qui lui appartient et le laissent se détériorer. Outre l'injustice qu'ils commettent, puisqu'ils ne gagnent pas leur salaire, ils sont responsables de tout le dommage que subit le maître par suite de leur négligence. Il faut en dire autant des ouvriers de métier qui se rendent coupables de malfaçon dans leur travail.

Le second devoir des serviteurs est d'être *honnêtes* et de ne rien prendre de ce qui appartient à leurs maîtres. Ceux-là pèchent donc qui s'approprient certains objets de la maison, qui les donnent à leur famille ou à des étrangers. Ceux-là pèchent qui, achetant pour leurs maîtres, accusent une dépense plus forte qu'elle ne l'est en réalité et gardent le surplus. Les sommes ainsi dérobées sont peu élevées chaque fois, c'est vrai, mais additionnées ensemble, elles finissent par constituer une somme considérable et par conséquent un péché grave. Et que ces serviteurs n'essaient pas de justifier leur conduite en prétextant qu'ils ne sont pas assez payés. Ils peuvent demander une augmentation de gages ou chercher une place mieux rétribuée, mais ils n'ont pas le droit de modifier d'eux-mêmes le contrat passé avec leurs patrons et de s'adjuger de leur seule initiative une augmentation de traitement.

Le troisième devoir des domestiques est d'être *discrets* et de ne pas révéler les secrets de la famille qu'ils servent. Habitant sous le même toit que leurs maîtres, vivant côte à côte avec eux, ils voient tout ce qui se fait et entendent tout ce qui se dit de bien ou de mal dans la maison. Ils doivent se taire sur tout cela, ne jamais par conséquent parler des affaires de leurs maîtres, de leurs difficultés, de leurs embarras, de leurs relations, de leurs défauts, des querelles ou des désaccords dont ils peuvent être témoins. Le faire serait un abus de confiance très coupable, surtout si la réputation et même les intérêts matériels de leurs maîtres devaient en pâtir. Et remarquez que cette discrétion, les serviteurs doivent la pratiquer, non seulement tant qu'ils sont au service de ces maîtres, mais encore quand ils les ont quittés. Ce n'est pas parce qu'ils ne mangent plus leur pain et même les ont quittés en désaccord qu'ils ont le droit d'en dire tout le mal possible.

Le quatrième devoir des serviteurs est d'être *respectueux* et parfaitement *soumis* envers leurs maîtres. Et ce devoir, ils l'accompliront plus volontiers s'ils ont soin de voir dans leurs maîtres les représentants de Dieu. Quand on a cette persuasion, on respecte ses maîtres sans se demander s'ils le méritent ou non ; on obéit toujours avec empressement à leurs ordres, aussi bien en leur absence qu'en leur présence, aussi bien dans les petites choses que dans les grandes.

Toutefois cette obéissance a des limites. Si un maître voulait se servir de son domestique pour ses vengeances, ses injustices, ses liaisons criminelles ou pour toute autre action coupable, ce domestique devrait résister et ne jamais céder sous quelque prétexte que ce soit.

Pour ne pas s'exposer à ce danger, que ceux et celles qui sont obligés d'aller gagner leur vie chez les autres aient soin de choisir de bons maîtres. Si, comme je le disais en parlant aux maîtres, il est de l'intérêt de ceux-ci de choisir des serviteurs chrétiens, il n'est pas moins avantageux pour les domestiques de ne se placer que dans des maisons où règnent la religion et la crainte de Dieu. Dans ces maisons, si on est vraiment chrétien, on les traitera avec bonté et charité, car on verra en eux moins des serviteurs que des frères en Jésus-Christ, on ne leur demandera pas de travailler au-dessus de leurs forces, on les paiera exactement, on prendra soin d'eux dans leurs maladies. Leur vertu ni leur foi n'y seront pas exposées, au contraire, ils n'y recevront que de bons exemples et auront toute facilité pour remplir leurs devoirs religieux. Ainsi soit-il.

POUR LES RÉUNIONS MENSUELLES DES MÈRES CHRÉTIENNES

V

LA JUSTICE

SOMMAIRE

INTRODUCTION. — « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. » Cette vertu répond à un besoin naturel de notre âme : rendre à chacun ce qui lui est dû.

PREMIÈRE PARTIE. — Ce que l'on doit *à Dieu*. Adoration, gratitude, soumission, amour, religion, piété, accomplissement des devoirs positifs que le Décalogue et les Commandements de l'Eglise nous imposent à son égard.

DEUXIÈME PARTIE. — Ce que l'on doit *à son prochain*. A ses supérieurs et ses parents : respect, affection, parfois soumission. Autres devoirs de famille : amitié, union, amour et soutien mutuels, équité envers ses enfants. Il faut leur donner une bonne éducation, le bon exemple. Les devoirs envers le prochain en général. Ce que l'on se doit *à soi-même :* assurer le salut de son âme, veiller raisonnablement aux besoins de la vie présente, éviter le péché et gagner le ciel.

TROISIÈME PARTIE. — Quelques *vertus annexes* à la justice : franchise et confiance, générosité, libéralité et serviabilité, amitié chrétienne (également opposée à l'adulation et à l'esprit de contradiction). *Quelques vices* à éviter : le vol, la médisance, la calomnie, la haine, le scandale, etc.

CONCLUSION. — On pèche aussi facilement contre la justice par omission que par transgression. Restons en garde pour demeurer justes.

Mesdames,

Un jour, sur le sommet d'une montagne, le Christ Jésus s'était arrêté. Autour de lui, attentive et

muette, la foule de ses disciples se pressait avec une ferveur recueillie. Et le Maître jeta dans l'espace l'exposé des Béatitudes, divin programme pour la conquête du paradis futur. Parmi les maximes de Notre-Seigneur, nous en retiendrons une aujourd'hui, pour l'analyser avec respect, pour en faire la règle d'une de nos vertus fondamentales ; et cette maxime sera celle de l'équité chrétienne et sainte : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la *justice*, parce qu'ils seront rassasiés. »

Posée dès l'origine même des choses, soigneusement maintenue, en dépit des offensives contraires, pendant tout l'Ancien et le Nouveau Testament, cette Loi, que le Créateur a gravée au fond de l'âme humaine avant même de la promulguer parmi les foudres du Sinaï, correspond adéquatement à l'un de nos plus intimes instincts. Le plus fruste parmi les barbares entend bien qu'on ne vienne pas lui disputer ce qu'il s'appropria régulièrement, et Pascal a noté que les plus jeunes enfants ont le sens de la propriété, c'est-à-dire, somme toute, le sens de la justice : « Ce chien est à moi, disent-ils, voilà ma place au soleil. » Ils tiennent à n'être pas dépouillés de ce qui, à un titre quelconque, leur revient.

La sagesse des peuples, la moins précise mais peut-être la plus foncièrement solide de toutes les sagesses, a condensé le principe de la justice en une formule exacte et simple : « Rendre à chacun ce qui lui est dû. » Il y a une justice matérielle qui se borne à respecter les domaines tangibles du voisin, à ne pas léser ses droits terrestres, et cette équité est déjà bonne. Il y a une justice supérieure qui envisage des droits plus élevés, qui songe à ne pas léser les âmes, qui nous place en face des devoirs spirituels que nous avons à rendre à d'autres êtres, ou à l'Etre qui les domine tous. Cette justice englobe la première, mais elle la dépasse en l'enveloppant ; elle transfigure la qualité simplement humaine en une vertu surnaturelle ; elle est digne de mérite et de récompense ; elle nous relie à la justice infinie de Dieu. C'est elle que nous envisagerons aujourd'hui, pour la mieux pratiquer toujours.

I

Si d'autres êtres ont des droits sur nous, il en est un qui les prime tous, qui est notre créancier privilégié et principal, envers qui la justice la plus élémentaire nous impose des charges plus impérieuses, et qui a infiniment plus de titres que les autres à exiger l'accomplissement de nos obligations. Vous devinez que je parle de Dieu.

Parce qu'il est notre Créateur, Dieu a des droits sur l'ouvrage admirable qu'il daigna façonner de ses mains ; parce qu'il est le Maître souverain de l'univers, il a des droits sur tout ce qui existe ; parce qu'il est le bienfaiteur prodigue qui nous comble de ses présents et de ses faveurs, il a droit à être payé de retour ; parce qu'il est notre suprême bien, il a le droit de nous imposer les conditions qu'il juge bonnes pour que nous puissions aller à lui.

N'est-il pas juste, avant tout, de *l'adorer ?* Jetez un regard sur l'abîme qui nous sépare de la divinité. D'une part, toutes les perfections réalisées : l'éternité avec la puissance, l'immensité avec la sagesse, la bonté avec la science, la sagesse avec la miséricorde ; et tout cela porté jusqu'à un sommet idéal dont nous n'avons pas même l'idée. En face de ces vertigineuses grandeurs, il y a d'autre part de pauvres et chétives créatures, qu'hier ne connaissait pas encore et que demain aura oubliées, des créatures étroitement bornées non seulement dans leur corps de poussière, mais dans leurs facultés intellectuelles et morales que l'erreur enserre de toutes parts, que le péché dégrade sans cesse. N'y aurait-il pas une injustice flagrante, un intolérable empiétement à refuser de rendre au Seigneur l'hommage dû à sa supériorité et à nous proclamer, implicitement au moins, ses égaux ? Ce fut le crime de Lucifer, aberration d'orgueil qui jeta dans les ténèbres infernales l'ange radieux. Instruits par son malheur sans pareil, éclairés par la simple comparaison de notre néant avec l'Etre par excellence, nous n'hésiterons pas à nous prosterner pour offrir au Maître suprême l'hommage absolu de notre respect. Nous y joindrons l'hymne de notre gratitude infinie. Pour tant de biens déjà reçus, pour ceux qui nous attendent encore et ne cesseront de nous être offerts jusqu'au dernier instant de notre vie, ne faut-il pas exprimer à Dieu d'humbles sentiments de reconnaissance et lui murmurer notre merci ?

Quand vous assistez à la sainte messe, vous unissez vos voix à celle de l'Eglise pour proclamer, au début de la Préface, qu'il est juste et raisonnable de rendre grâces au Seigneur votre Dieu. Mais tout cela resterait platonique et vain, si votre reconnaissante adoration ne se traduisait par des actes. C'est la pratique de votre vie qui doit, par sa conformité aux règles saintes, témoigner que vous reconnaissez Dieu comme votre Roi et que vous n'avez pas perdu le souvenir de ses bontés. Dieu, d'ailleurs, a droit de commander, son autorité s'impose à tous : il serait vain de chercher à nous affranchir du joug si facile et si utile dont il nous chargea pour sa gloire, mais aussi pour notre bonheur.

De même que l'équité raisonnée nous force à *obéir* à Dieu, elle nous incline à *l'aimer*. Nous n'avons pas à revenir aujourd'hui sur cette vertu de charité qui nous rapproche du Tout-Puissant : qu'il suffise de rappeler que l'amour de Dieu pour ses enfants lui crée un titre rigoureux à une affection réciproque, au moins dans la mesure de notre fragilité, et qu'à ne considérer que le seul point précis de la stricte justice, le Seigneur a droit à l'amour.

Ces obligations une fois reconnues, vous les réaliserez pratiquement par l'exercice généreux de la vertu de *religion*. Nous sommes chargés d'une lourde dette à l'égard de Celui de qui nous tenons tout. Nos ressources, jamais, ne sauraient nous permettre de nous acquitter intégralement, car la créance est infinie et les débiteurs sont insolvables. Mais il faut au moins faire son possible pour se libérer sans déshonneur par une ardente bonne volonté. Pour rendre à Dieu au moins quelque chose — oh ! une pauvre et infime chose ! — vous vous rapprocherez

davantage de ses tabernacles trop négligés, de ses églises trop souvent désertes. Vous aimerez à rapporter à lui toutes vos pensées, toutes vos actions, toute l'activité, même banale, qui remplit vos heures et vos journées.

Planer à de telles hauteurs peut vous paraître difficile. Mais la Providence vous y aide, secondée d'ailleurs par l'Eglise, en donnant comme cadre à votre vie la loi féconde et souveraine du Décalogue et des préceptes ecclésiastiques. Pour rendre à Dieu ce que nous lui devons, nous saurons en pratiquer les obligations. Sur les deux Tables de pierre remises par le Seigneur à Moïse, on lisait d'abord que Dieu doit être adoré et servi, qu'il faut se garder d'abuser de son Nom, qu'il faut, aux jours réservés par lui, lui rendre l'hommage public de la prière et du repos béni. Il était écrit ensuite, dans la Loi, que le service divin comporte des obligations envers les hommes et que notre injustice à l'égard de nos frères rejaillirait jusqu'au Seigneur. A cela l'Eglise, pour faciliter notre tâche, ajoute des prescriptions saintes : messe dominicale et pâques annuelles, mortification du jeûne et de l'abstinence. En toute justice il nous faut nous soumettre amoureusement aux ordres de l'Eternel.

II

En vous retournant ensuite vers les multitudes des hommes, vous constaterez sans peine, Mesdames, que, là aussi, vous êtes liées par des règles de justice que le ciel daigna sanctionner. De quel droit vous permettriez-vous, à l'égard de votre prochain, ce qu'il vous déplairait que l'on se permît envers vous ? Et puisque Dieu même a donné aux autres — ainsi qu'à vous-mêmes d'ailleurs — des droits, des immunités, des privilèges, comment auriez-vous l'audace de braver le Très-Haut en violant les prérogatives de chacun ?

I. — Ici les devoirs sont nombreux, car les situations sont complexes. Il y a d'abord, aux divers degrés de l'échelle sociale, ceux qui s'auréolent d'un prestige plus grand, ceux qui légitimement se prévalent d'une autorité qui s'impose, car elle émane du vouloir de Dieu. A ceux-là, ministres du Seigneur dans le sanctuaire ou dans l'Etat, dans la cité ou dans la famille, reviennent justement l'honneur ainsi que l'obéissance, l'affection avec le respect. A ceux-là aussi incombe la charge de maintenir leurs droits divins et de ne pas les laisser transgresser par une abdication coupable. Or vous êtes déjà de ceux-là, mes sœurs, dans la mesure bien petite sans doute, mais pourtant considérable sous d'autres rapports, de votre rôle familial. Vous devez à la fois obéir et commander : obéir à l'époux, au chef de la maison, à qui votre fidélité fut jurée ; commander, d'accord avec lui, aux enfants et aux serviteurs, dont l'âme est remise à votre garde.

Mais l'autorité domestique doit se nuancer de plus de tendresse et de douceur que les autres autorités. Vos fils sont sans doute vos inférieurs ; toujours vous garderez sur eux la préséance ; mais ce sont des inférieurs d'une catégorie spéciale qui, au regard de la société, vous succéderont tôt ou tard pour jouir des mêmes privilèges, de la même influence, de la même situation qui sont les vôtres actuellement. De là découle la nécessité de ne pas traiter en esclaves ceux que le ciel vous donna comme enfants. Il est juste de sauvegarder en eux la dignité de la famille qu'ils perpétueront dans l'avenir. Il est juste de leur permettre une familiarité respectueuse, mais confiante, que l'on ne tolérerait pas sans imprudence de la part de mercenaires étrangers. Il est juste de les aimer d'une tendre affection. Il est juste de les soutenir dans le bien, de les secourir dans les dangers, de les consoler à l'heure des détresses, de leur donner, en un mot, l'appui qu'ils sont en droit d'attendre de vous.

Soyez attentives, toujours, à conserver entre eux une équité impartiale. Pourquoi la nature faussée, aveugle, imprévoyante, incline-t-elle trop souvent le cœur des mères vers tel enfant au détriment de tous les autres ? C'est un désordre inadmissible contre lequel il faut sans délai réagir. Les événements, plus forts que les hommes, se chargent d'ailleurs ordinairement de rétablir l'équilibre rompu et de venger la justice violée. L'enfant gâté, mal vu par ses sœurs et ses frères, mal corrigé dans ses écarts, mollement guidé vers le bien, souffrira dans son âge mûr des conséquences de vos faiblesses. Isolé au sein de sa famille, vicieux et souvent perverti, ignorant et faible presque toujours, il maudira dans l'amertume de son âme les faux bonheurs par lesquels vous l'aurez perdu.

A vos enfants, à tous vos enfants, vous devez encore l'instruction et l'éducation que comporte votre position sociale et qui leur permettront, le temps venu, de se suffire par eux-mêmes. La responsabilité originelle de leur existence vous incombe, puisqu'ils ne vivent que par votre fait. Après les avoir appelés en ce monde, vous n'avez pas le droit de les abandonner sans les avoir mis en mesure de vaincre dans les luttes de demain. Faites-en des savants et des sages ; faites-en des chrétiens surtout, car ce sera leur principale force. Et ce don d'une âme droite et sainte, vous le leur offrirez, plus encore que par vos directions, par votre sanctifiant exemple : l'édification de votre famille rentre dans le nombre de vos devoirs.

II. — Ne croyez pas, d'ailleurs, en être quittes avec la vertu de justice quand vous l'aurez accueillie en reine dans le sein de toutes vos demeures. La justice est universelle, elle s'étend sur le monde entier et tout homme ici-bas a le droit de l'exiger de vous. Si vos obligations à l'égard des étrangers sont moindres qu'à l'égard de vos proches, elles sont nettes néanmoins et également impérieuses.

Vous êtes tenues de respecter autrui dans sa personne et dans sa vie. La personne humaine est sacrée, son intégrité est inviolable, sauf les exceptions, bien connues de vous, de la légitime défense, de la guerre juste ou de l'exécution régulière. Ne nous attardons pas sur ce point, trop peu pratique pour aujourd'hui. Mais soulignons que le respect des personnes s'étend aux choses qui leur appartiennent ou leur sont, de certaine façon, inhérentes. Les pro-

priétés des autres sont, comme les vôtres, sous la sauvegarde de Dieu : vous ne pouvez ni les usurper ni y prétendre. Et parmi les biens les plus précieux, parmi ceux auxquels on tient souvent plus qu'à l'existence même, il y a la réputation et l'honneur. N'avez-vous jamais attenté à la considération d'une amie par des insinuations voilées et perfides ? N'avez-vous pas divulgué les défauts secrets, les fautes cachées, ou, ce qui serait bien plus grave, ne vous êtes-vous pas laissé entraîner quelquefois jusqu'à supposer le mal à la légère, jusqu'à inventer des calomnies qui ont pu discréditer une famille, la plonger dans le trouble, la discorde ou l'humiliation ? Fragilité naturelle, sans doute, impulsion d'un moment de colère, ou simple plaisir d'ironie, ou entraînement des bavardages mondains, mais ces pauvres prétextes ne vous empêchent pas d'être justement contraintes à réparer, dans les formes possibles, le préjudice causé par vous.

III. — Si vous avez des charges envers autrui, à plus forte raison êtes-vous responsables d'une personnalité qui vous intéresse entre toutes, qui vous a été confiée par le Seigneur afin d'en assurer le salut et que souvent vous aimez à l'excès : je veux dire *votre individualité propre*. Vous n'avez pas un souverain domaine sur l'âme que Dieu vous donna pour le ciel, ni sur le corps qu'il vous a prêté pour en faire l'auxiliaire de votre âme. Vous êtes des usufruitières, à qui la Providence concède la gestion de facultés et de puissances, mais qui devrez en rendre compte un jour.

De là découlent des conséquences pratiques : il vous faut organiser votre existence, non en vue du monde, mais en vue du ciel, soigner modérément la santé dont vous aurez besoin pour accomplir votre devoir, vous préserver des entraînements néfastes comme des erreurs qui paralysent, cultiver vos talents et vos forces, afin de leur faire donner le plein rendement attendu par Dieu. L'équité qui vous impose de ne pas faire tort au prochain, vous contraint d'abord de ne pas vous faire de mal à vous-mêmes. Or le mal suprême et irrémédiable, celui que rien ne saurait compenser si on s'y obstine jusqu'au dernier souffle, celui qui lèse le plus gravement les droits, les désirs et les espérances divines, c'est le mal que nous nous causons lorsque, par légèreté ou par malice, nous nous livrons au péché en nous détournant de la voie du ciel.

III

I. — A côté de la justice proprement dite, bien d'autres vertus nous sollicitent, comme des corollaires logiques. L'humanité qui commande notre respect a droit, Mesdames, à notre *franchise*. Il n'est pas juste de tromper ; il est souvent inique de mentir. Sans doute toute sorte de vérité n'est pas bonne à dire, ni en tout temps ni à tout le monde ; le silence et la discrétion, l'habileté prudente et la réserve austère sont des qualités de premier plan. Mais quand vos lèvres devront s'ouvrir, que ce ne soit que pour la vérité. Une sorte de quasi-contrat, tacite mais universel, engage tous les hommes à respecter la vérité, à bannir le mensonge que Dieu proscrit et dont l'Ecriture nous affirme qu'il tue les âmes frauduleuses. La confiance n'est possible qu'à ce prix, et si la confiance s'éteint, les relations sont impossibles, les transactions impraticables : c'est la société qui se dissout. Il est des âmes méfiantes parce qu'elles manquent de franchise : elles sèment malheureusement la suspicion autour d'elles. L'âme juste, loyale et franche, rend aux autres l'hommage de la confiance avec le tribut de la justice ; elle ne lèse pas le prochain dans son droit à la vérité.

Elle est, en outre, *généreuse*. Certes la générosité déborde le cadre strict de l'équité mutuelle : elle suppose un don de soi qui n'est pas rigoureusement requis. Mais elle complète admirablement la reconnaissance effective des prérogatives du prochain. Que d'autres, souvent, ont fait pour nous plus qu'ils ne devaient ! Rétablissons l'équilibre en leur donnant à notre tour un peu plus que l'étroite mesure. Bien des gens ont besoin de nous : les uns, misérables, attendent de notre libéralité le pain qui nourrira leur famille, la protection qui leur vaudra un emploi indispensable à leur existence ; les autres, fortunés, opulents parfois, sont parmi les plus pauvres de tous s'ils se trouvent isolés, désemparés au milieu des afflictions et des incertitudes, et ils espèrent, sans oser l'implorer, que nous irons vers eux pour les consoler, pour leur rendre ces mille petits services essentiels qui allègent les cœurs désolés et que, seul, un ami peut offrir.

Car *l'amitié*, fille de la charité chrétienne, relève, par certains côtés, de la vertu de justice sacrée. Serait-il équitable, en effet, que nous jouissions exclusivement des affections qui nous environnent, que nous permettions à nos amis de se dévouer pour notre avantage et notre bonheur, sans le leur rendre, autant qu'il est en nous, et sans leur présenter en retour l'hommage délicat de notre tendresse traduite en acte ? Bénéficier égoïstement de la bienveillance d'autrui, serait faire conclure au prochain un marché de dupe. Sachons aimer ceux qui nous aiment, sans les flatter certes, et sans les entraîner vers les abîmes par des adulations qui pervertissent ; mais en nous sacrifiant un peu pour eux, en renonçant à quelques préférences secondaires pour entrer dans leur manière de voir, en nous pliant à leurs désirs, lorsque ces derniers sont légitimes et surtout lorsqu'ils tendent vers le bien.

II. — La vigilance toujours attentive qui nous fait exercer les mille vertus qui gravitent autour de la justice doit également nous faire éviter les fautes, plus nombreuses encore, qui défloreraient en nous cette même vertu ou l'arracheraient de nos âmes. La tentation est fréquente, les occasions sont continuelles. Il serait ridicule et grossier de vous mettre en garde contre le vol, c.-à-d. l'appropriation brutale du bien d'autrui, car la Providence vous en préserve par cet heureux enchaînement de circonstances qui vous amènent à agir dans une sphère aisée, dans un cercle honnête où un péché de cette nature serait regardé comme une monstruosité.

Mais cependant que d'indélicatesses, que de fraudes qu'on croit tolérables, se commettent parfois en

secret, dans les familles même chrétiennes ! Il y a une certaine façon trop subtile de traiter les affaires que la morale n'admet pas ; il y a des ruses de commerce que les habitudes courantes ne parviennent pas à légitimer ; il y a le retard injustifié à régler ses fournisseurs, acculés parfois à la faillite par suite de nos coupables négligences ou de nos calculs d'avarice.

Méfions-nous, entre autres choses, de ces injustices verbales que l'on s'imagine à tort être légères parce qu'elles ne s'attaquent pas à des possessions matérielles, mais qui, en réalité, sont souvent graves, parce qu'elles attentent aux biens supérieurs de l'homme : à son salut ou à son honneur. Une médisance est vite prononcée : elle peut causer des malheurs durables ; une calomnie est bientôt lancée, mais qui calculera ses répercussions et ses funestes conséquences ? Le prochain tient à sa réputation autant que vous tenez vous-même à la vôtre. De quel droit iriez-vous la ternir, pourquoi la lui voleriez-vous ? Ce larcin est plus criminel que le vol d'un portefeuille, et pourtant il se commet couramment dans le monde, parmi les approbations et les sourires, dans les salons d'où l'on expulserait l'imprudent qui aurait triché au jeu. Inconséquence de la société que le Seigneur ne ratifiera pas.

Mais le vol le plus odieux, celui qui écrase le pécheur sous une responsabilité plus lourde, c'est le vol du salut d'une âme. La condescendance divine a créé à chacun de vos frères des titres aux triomphes du ciel. Or il existe des âmes louches, des âmes de ténèbres, qui s'en viennent furtivement subtiliser les titres d'autrui à cette créance immortelle. Par plaisanterie ou par vice, elles enseignent le mal qui compromet, elles détruisent l'œuvre de la grâce, elles dépouillent les âmes de leur innocence, comme les brigands de jadis dépouillaient de leur bourse les voyageurs au coin d'un bois. L'âme, ainsi frustrée de son héritage par des insinuations méchantes ou des révélations scandaleuses, périra sans doute par sa faute ; mais elle périra aussi par la faute de l'ami pervers, du conseiller infâme qui l'aura jetée dans le gouffre et qui y sera précipité lui-même, à la suite de sa victime, par les justes revanches de Dieu. Il n'est que trop fréquent, hélas ! de voir le scandale donné par des personnes dites pieuses, parce qu'elles n'auront pas su retenir leur langue indiscrète, renoncer à une démarche, rejeter une toilette compromettante. Elles exposent les autres à la mort de l'enfer, de gaieté de cœur, dans un sourire ; mais ne s'exposent-elles pas aussi elles-mêmes aux inflexibles jugements du Seigneur ?

* *

Bien des choses, Mesdames, resteraient à dire sur cette vertu que nous méditons aujourd'hui. Retenons celle-ci seulement : c'est qu'on peut offenser la justice aussi bien par ses omissions que par ses actes positifs et mauvais. De même qu'elle nous interdit certaines choses, l'équité surnaturelle nous en impose certaines autres ; ses prescriptions et ses défenses sont multiples, souvent complexes. Il n'est peut-être pas de jour dans notre vie où notre conscience ne se trouve en présence d'un de ces problèmes dont la solution influera sur notre destin, ou d'une de ces embuscades soudainement révélées qui nous laissent si peu de temps pour réfléchir. Ne nous laissons pourtant jamais surprendre. Sachons, quelle que soit l'hypothèse, remonter aux principes directeurs ; quel que soit l'intérêt qui nous sollicite, implorer la grâce de Dieu pour ne pas céder aux suggestions cupides qui déshonorent et qui damnent. Entre les déviations qui s'opposent, entre les excès tentateurs qui tendent à nous entraîner, à droite ou à gauche, en dehors de la voie, sachons garder la ligne droite, le juste milieu qui se conforme à la vérité, qui nous maintient dans l'esprit de la Loi ; sachons rester loyaux et fidèles ; sachons garder notre cœur fier et nos mains pures ; sachons nous préserver des trésors interdits qui alourdissent et qui dégradent ; sachons, pauvres si le ciel l'a voulu, mais riches de notre sainte honnêteté, marcher dans la route de la justice qui nous amènera pour notre gloire jusqu'au pied du trône de l'Eternel. Ainsi soit-il.

AUX ENFANTS DE MARIE

XXI

LA BONNE SŒUR

Une belle œuvre, entre toutes, est celle que vous avez à remplir auprès de vos frères ou de vos sœurs plus jeunes, en partageant avec vos mères le soin de les élever chrétiennement.

I

Lorsqu'un enfant est rapporté des fonts baptismaux à la maison, la grâce sacramentelle, en effaçant de son cœur toute trace de souillure, y a déposé les vertus de foi, d'espérance et de charité, c'est-à-dire tous les germes de la vie surnaturelle. Dieu lui-même est descendu dans ce petit cœur régénéré et ses membres innocents sont devenus le temple de l'Esprit-Saint.

Aussitôt que la vie qui sommeille dans cet enfant va se lever — et S. Augustin voyait dans cette œuvre un ministère céleste, — pour garder en lui la fraîcheur et l'intégrité de la grâce baptismale, vous préviendrez la première aurore, la première lueur de son intelligence afin d'y éveiller la pensée de Dieu ; les premiers mots que vous lui suggérerez seront les noms bénits de Jésus et de Marie, deux noms qui portent toujours bonheur aux lèvres qui les prononcent. A ce petit enfant les termes eux-mêmes manquent pour traduire sa pensée à peine éclose ; à peine arrache-t-on quelques syllabes de sa langue embarrassée, il faudra les lui épeler ; mais combien Dieu prend plaisir à voir son nom adorable s'épanouir sur ces lèvres qui s'entr'ouvrent !

Tous les jours, agenouillé auprès de vous, l'enfant saura déjà prier ; vous dirigerez sa petite main, encore faible et hésitante, pour lui apprendre à former le signe de la croix. Malgré la légèreté de son âme et la dissipation d'un esprit qui l'entraîne vers toutes sortes de frivolités, en vous voyant recueillie à ses côtés, il s'efforcera d'être attentif et

portera ses regards vers vous ou vers le ciel. Vous veillerez à ce qu'il ne dise point sa prière avec légèreté ni dissipation, vous l'habituerez, pendant qu'il prie, à tenir une attitude respectueuse ; que sa prière soit courte si l'on veut, mais qu'elle soit appliquée, pieuse, qu'elle soit faite le mieux possible.

II

En grandissant, l'enfant apprendra par vos soins qu'il existe un Dieu, le Maître de tous, le Père de son père et de sa mère, et qu'il a des devoirs envers lui. Il saura qu'il y a là-haut, bien au-dessus de nos têtes, une Providence qui prend soin de nous, qui nous voit, à la vigilance de laquelle nous ne saurions échapper. Ce petit crucifix qu'il portera sur son cœur ou que vous aurez suspendu à son cou, en le baisant matin et soir, lui parlera du bon Jésus. La pensée, l'image de la Sainte Vierge, lui seront familières, et il l'aimera autant que sa mère. Vous ramènerez quelquefois son souvenir vers l'ange gardien qui est à ses côtés, compagnon invisible de ses pas, et qui veille sur lui comme un ami, comme un frère.

L'enfant saura par vous qu'il a une âme, créée par Dieu à son image, belle au-delà de ce qui est beau sur la terre. Sur la terre, elle doit lui servir à connaître Dieu et à l'aimer ; et, après la mort, si elle a été fidèle à tous ses devoirs, elle aura pour récompense le ciel. Il saura qu'il doit aimer son père, sa mère, tous ceux que ses premiers regards ont rencontrés autour de son berceau. Il saura qu'il ne peut pas suivre en pleine liberté les penchants de sa nature, mais qu'il doit combattre ses inclinations coupables, éviter ce qu'on lui a dit être mal, et faire ce qu'on lui a dit être bien. Toutes ces idées en rapport avec son intelligence, il les saisira avec bonheur, et vous vous efforcerez à ce que chaque jour il les mette en pratique.

Il y a tant d'ingénieuses leçons à donner à un enfant ! Et qui donc les lui apprendra, sinon vous, sa sœur, vous à qui Dieu a confié cette mission et qui trouvez dans votre cœur tout ce qu'il faut pour la bien remplir ? De même que les yeux de l'enfant s'ouvrent lentement à la lumière et perçoivent les objets l'un après l'autre, ainsi se développe son intelligence : vous êtes là pour en suivre les progrès, et, à mesure qu'elle s'épanouit, pour y verser avec précaution, et goutte à goutte, l'onction de la prière et le baume du divin amour. Rien n'égalera cette première intuition des choses divines que vous lui aurez donnée.

Quelquefois, vous amènerez à l'église ce petit frère, cette petite sœur : non pas qu'ils puissent beaucoup prier ; encore s'intéresseront-ils à la décoration des autels, aux cérémonies, aux chants. Il y aura entre eux et Dieu un échange mystérieux. Le moment où un enfant devient capable d'un acte moral peut varier, mais il est susceptible de religion plus tôt qu'on ne pense communément. Et même, c'est l'Esprit-Saint qui nous en avertit, « la louange parfaite est celle qui sort des lèvres des petits enfants ; *ex ore infantium perfecisti laudem* » (Ps. VIII, 3). Les premiers mots de piété qui viennent de leur bouche naïve et pure, ces paroles bégayées, chaque syllabe tombée de leur âme encore neuve réjouissent le cœur de Dieu et apportent une note de plus au chœur des Séraphins.

Combien d'enfants se ressentiront toujours de ne pas avoir été préparés de bonne heure aux pratiques de la vie chrétienne ! Pauvres petits ! ils récitent bien une fable, mais ils ne savent pas faire le signe de la croix ! En les habillant, on passera un temps infini à former un pli, à agencer un nœud, une dentelle, et on oublie de leur faire dire une prière !

* *

Parmi les beaux spectacles, il n'en est pas de plus doux ni de plus touchant que l'enfant à genoux près de sa mère ou près de sa grande sœur qui lui font redire les paroles saintes de la prière. C'est le spectacle qui inspira un de nos meilleurs poètes lorsqu'il composa la *Prière de l'enfant à son réveil*. Quel bon intercesseur il est, du reste, et que de grâces il peut obtenir pour toute la famille !

SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS

VIII

ELLE CONFIE A SON PÈRE SON PROJET D'ENTRER AU CARMEL

Comme la petite Thérèse avait la confiance et la simplicité de l'enfant, Dieu la traitait en enfant, en enfant bien-aimée. Il lui prodiguait « en abondance » sa nourriture spirituelle. Elle se plaisait dans la lecture de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui est le livre de la confiance. Ce beau livre ne la quittait jamais et elle le savait par cœur presque tout entier. Elle y joignait les *Conférences* de l'abbé Arminjon *sur la fin du monde présent et les mystères de la vie future*. Cet ouvrage lui ouvrait un monde qui la ravissait, par la contemplation des récompenses célestes, et lui montrait combien nos sacrifices sont peu de chose, si on les compare au poids immense de gloire qui doit les couronner.

Céline était devenue son intime et douce confidente. Chaque soir elles montaient ensemble au belvédère, et là, devant les champs qui se couvraient d'ombre, devant les étoiles qui commençaient à briller dans le ciel, leur pensée s'élevait vers Dieu qui a créé ces mondes magnifiques et inconnus ; il leur semblait voir sa main qui conduit harmonieusement les astres, et elles s'épanchaient en de longues et ardentes conversations. Elles se rappelaient ces paroles de l'*Imitation :* « Dieu se communique parfois au milieu d'une vive splendeur, ou bien doucement voilé sous les ombres et les figures » (III, 43). Le voile paraissait se soulever pour elles et le mystère se découvrir. Elles voyaient Dieu si clairement que le doute n'était plus possible. Elles voyaient, et elles concevaient un plus grand amour pour l'Auteur infiniment aimable et puissant de toutes ces merveilles, qu'il avait créées pour elles. Et comment, en face de ces splendides effets, à moins d'être frappé de folie, ne pas reconnaître et adorer la Cause suprême ?

Ce qui la soutenait et l'élevait encore davantage, c'étaient ses communions fréquentes. Soit que son confesseur ne fût pas encore converti à l'idée de la communion quotidienne, soit qu'elle ne lui demandât point cette faveur, par humilité, Thérèse s'en tenait aux communions permises. Plus tard elle regretta de n'avoir pas insisté : « Aujourd'hui, disait-elle, je m'y prendrais d'une autre façon ; car je suis bien sûre qu'une âme doit dire à son directeur l'attrait qu'elle sent à recevoir son Dieu. Ce n'est pas pour rester dans le ciboire d'or qu'il descend chaque jour du ciel, mais afin de trouver un autre ciel : le ciel de notre âme où il prend ses délices. » Mais elle n'osait pas s'ouvrir de ses sentiments intimes et se contentait de jouir de ses ferventes communions plusieurs fois par semaine. Là, elle écoutait la voix intérieure de Jésus, son céleste guide, qui la conduisait dans sa voie lumineuse, et qui, comme le soleil, échauffait et fécondait sa charité.

Il lui disait surtout qu'il l'appelait à Lui, comme sa fidèle épouse, qu'elle ne serait heureuse qu'en Lui, quand elle se serait donnée à Lui tout entière et séparée du monde, et elle méditait avec une joie mêlée d'inquiétude cette strophe du « Cantique de l'âme » de S. Jean de la Croix :

Je n'avais ni guide ni lumière,
Excepté celle qui brillait dans mon cœur.
Cette lumière me guidait
Plus sûrement que celle du midi,
Au lieu où m'attendait
Celui qui me connaît parfaitement.

C'était au Carmel que Jésus l'attendait ; elle en avait l'intime certitude. Là seulement elle se reposerait en sécurité dans Celui qui l'avait faite pour Lui. Mais elle voyait se dresser devant elle des obstacles qu'elle jugeait insurmontables : son âge d'abord : elle n'avait que quatorze ans et demi ; son père ensuite, qui venait déjà de donner à Dieu deux de ses filles et qui sans doute ne voudrait pas se séparer de sa « petite reine », la reine de son cœur et de sa maison.

Elle consulta la supérieure du Carmel, qui ne l'encouragea point : jamais on n'avait accepté une novice si jeune. Seule, sa sœur Agnès de Jésus avait pour elle des paroles d'espérance. Thérèse n'osait en parler à Céline, sachant que celle-ci voulait elle-même être religieuse et devrait partir avant elle, puisqu'elle était son aînée. Mais elles vivaient dans une telle intimité, leurs âmes étaient tellement sœurs qu'elle ne pouvait longtemps lui cacher son secret. Quand elle lui apprit sa détermination, Céline, à sa grande surprise, ne l'en détourna point. En elle il n'y avait rien d'ombrageux ni d'égoïste, elle accepta généreusement que sa sœur passât la première et qu'elle eût le bonheur d'être avant elle la fiancée du Christ.

* *

Mais il y avait maintenant son père à conquérir. Elle savait qu'elle lui était nécessaire, que sans elle sa vie deviendrait solitaire et triste, et elle se demandait si son devoir filial ne lui commandait pas de rester auprès de lui ; d'autant mieux qu'il venait de subir une attaque de paralysie qui l'avait vivement inquiétée. Il s'était remis promptement, mais à 64 ans une attaque en laisse attendre une autre.

Cependant elle était résolue à entrer au Carmel pour la fête de Noël 1887, jour du premier anniversaire de « sa conversion », et l'on était au mois de mai.

Elle choisit pour lui faire cette « grande confidence » la fête de la Pentecôte ; elle pria le Saint-Esprit de leur envoyer ses lumières, elle invoqua aussi les Apôtres qui avaient reçu leurs plus grandes grâces ce jour-là.

Après les Vêpres, M. Martin était allé s'asseoir dans le jardin, et là, les mains jointes, il contemplait l'espace bleu, la nature splendide, le soleil qui la dorait de ses rayons et descendait majestueusement dans le calme du soir vers son couchant. Elle vint auprès de lui et s'assit, sans rien dire. Il devina qu'elle voulait lui parler, qu'elle avait peut-être quelque chagrin, et appuyant la tête de Thérèse sur sa poitrine, il lui dit avec une grande tendresse :

— Qu'as-tu, ma petite Reine ? Confie-moi cela...

Et il se leva et l'emmena avec lui dans l'allée, en la pressant sur son cœur, afin de l'encourager dans la confiance.

Alors elle livre son secret ; elle lui dit qu'elle désirait entrer au Carmel bientôt. Il se mit à pleurer, et de joie et de tristesse ; de joie, à cause de l'honneur que Dieu lui faisait de lui prendre sa fille préférée pour son épouse ; et de tristesse, parce qu'il songeait aux douleurs de la séparation. Ne plus la voir auprès de lui, elle qui faisait le bonheur de la maison ; elle, le dernier rayon d'allégresse qui réjouissait et réchauffait sa vieillesse ; ne plus entendre sa voix chantante et douce qui retentissait partout ! Quelle épreuve pour lui, qui avait déjà envoyé au cloître deux de ses filles, qui se doutait que Céline irait les rejoindre, et qui avait gardé l'espoir de conserver au moins sa petite Thérèse ! Mais sa foi était incomparablement grande, il ne se plaignit point, ne formula aucune défense et se borna à dire :

— Tu es bien jeune, ma fille, pour prendre une aussi grave détermination.

Mais Thérèse, devenue plus sûre d'elle-même, insista avec fermeté ; elle parla de l'appel de Dieu qui, pour elle, était certain, de la douceur de l'immolation au Carmel, de la volonté de Dieu qu'il faut accomplir, de l'amour de Jésus-Christ qui l'entraînait. Elle le sentait faiblir ; bientôt elle le vit vaincu. Ils s'entretinrent longuement encore ensemble ; comme sainte Monique avec Augustin à Ostie. Ils parlaient aussi du ciel où les âmes, les familles se réunissent ; ils n'étaient plus sur la terre. Alors M. Martin cueillit une fleur blanche qui ressemblait à un petit lis et qui poussait sur la muraille ; il expliqua comment Dieu l'avait fait éclore là, inutile en apparence ; pour le charme des yeux, pour proclamer sa gloire, et comment il prend beaucoup plus de soin encore pour élever les âmes qu'il a créées, avec quel amour il les arrose de sa grâce, les conserve et les conduit pour qu'elles l'aiment et qu'il jouisse lui-même de leur amour, de leur sainte simplicité, de leur reconnaissance. Ces beaux chants de toutes les âmes pures, inspirés par la charité, par l'action de grâces au Sauveur qui a tant souffert

pour nous, seront un des radieux éléments de bonheur pendant l'éternité.

Il avait détaché la fleur avec ses racines sans les briser et il la remit à Thérèse. Elle y vit un gracieux symbole. Cette fleurette avec ses racines, qui pouvait se transplanter, n'était-ce pas l'image de son âme qui s'arrachait du monde pour être plantée dans une meilleure terre, au Carmel, où elle deviendrait plus heureuse et plus belle devant Dieu ?

Elle prit la fleur blanche et la colla sur une image de Notre-Dame des Victoires. L'Enfant Jésus semblait la tenir dans sa main, et la Vierge la regardait en souriant. Ainsi tout semblait sourire à Thérèse, mais elle allait se trouver en face d'obstacles plus redoutables.

IX

LES OBSTACLES

Le premier obstacle lui vint de son oncle Guérin, qui était son tuteur maternel. C'était un homme très pieux et très bon, un solide chrétien, qui aimait beaucoup sa nièce et n'avait jamais contrarié ses desseins de perfection. Mais quand elle lui confia qu'elle voulait entrer au Carmel, il lui dit vivement :

— Au Carmel ? Dans un Ordre si austère, avec ta mauvaise santé, et à quinze ans ? Y as-tu réfléchi ? Ce projet va contre toute prudence, et je m'y opposerai par tous les moyens. C'est insensé et, à moins qu'un miracle ne se manifeste, je ne changerai pas ! Attends au moins jusqu'à dix-sept ans !

C'est en vain qu'elle essaya de le ramener à d'autres sentiments ; il ne voulut rien entendre, et elle sortit découragée.

Elle ne se plaignit point toutefois et sa confiance en Dieu ne l'abandonna pas. Elle se réfugia dans la prière, et, puisque son oncle voulait un miracle, en toute simplicité elle demanda à Dieu un miracle.

Le ciel, pour l'éprouver et lui continuer son martyre d'âme, parut se fermer. Elle ne voyait plus Jésus, elle ne l'entendait plus lui parler dans son âme, il paraissait s'être éloigné d'elle. Elle l'avait perdu, et elle se comparait à la Sainte Vierge pendant les trois jours où elle chercha l'Enfant Jésus à Jérusalem. Elle comprenait sa peine et ses angoisses parce qu'elle en ressentait de semblables. Ses angoisses durèrent aussi trois jours. Elle cherchait sans relâche le divin Maître qui se cachait ; elle l'appelait, il restait sourd à sa voix. Et pendant ces trois affreuses journées le soleil ne perça pas une seule fois les nuages lourds, et la pluie tomba par torrents. « J'en fis toujours la remarque, dit-elle, dans toutes les circonstances de ma vie, la nature était l'image de mon âme. Quand je pleurais, le ciel pleurait avec moi ; quand je jouissais, l'azur du firmament était d'une admirable pureté. »

Le quatrième jour était un samedi. Elle retourna voir son oncle. Elle ne l'avait pas revu et il paraissait avoir oublié leur entretien, mais c'était sa grande préoccupation. Il accueillit Thérèse avec son bon sourire d'autrefois, la fit entrer dans son cabinet, lui reprocha doucement d'être un peu gênée avec lui, et ajouta :

— J'exigeais un miracle pour m'assurer que tu étais vraiment appelée au Carmel, je ne l'exige plus. J'ai demandé à Dieu une simple inclination de cœur vers cette pensée, je l'ai obtenue.

Et il l'embrassa tendrement en lui disant :

— Va en paix, ma chère enfant ! Tu es une petite fleur privilégiée que le Seigneur veut cueillir ; je ne m'y opposerai pas !

Elle s'en revint toute joyeuse aux Buissonnets. La nuit de son âme s'était dissipée, la grâce rayonnait dans son cœur avec la joie reconquise, elle avait retrouvé Jésus. C'était le triomphe de son abandon entre les mains de Dieu ; son enfance spirituelle obtenait tout du ciel.

* *

La cause toutefois était loin d'être gagnée. Thérèse s'était confiée à la Prieure du Carmel de Lisieux. Celle-ci lui annonça que le Supérieur ecclésiastique ne permettait pas l'entrée au Carmel avant l'âge de 21 ans accomplis. Cette opposition qui semblait irréductible la déconcerta. Elle n'avait jamais pensé qu'un obstacle pût surgir de ce côté. Elle alla donc le trouver avec son père. Ils furent reçus très froidement. M. Martin fit valoir, avec insistance et clarté, les raisons de sa fille. Il eût pu se réjouir de ce délai qui lui permettait de la garder encore six ans auprès de lui, mais il avait trop de droiture et de désintéressement pour écouter ces pensées égoïstes, du moment qu'il avait la certitude intime de la vocation de Thérèse. Il plaida donc avec chaleur sa cause, mais se heurta à un *non* réfléchi et définitif.

— Cependant, conclut le Supérieur, je ne suis que le délégué de Monseigneur l'évêque de Bayeux. S'il permet l'entrée au Carmel de M^lle^ Thérèse Martin, je n'aurai plus rien à dire.

Le père et la fille sortirent et regagnèrent la maison sous une pluie torrentielle. Cette fois encore le ciel se mettait à l'unisson de l'âme de Thérèse, que secouait cette violente déception.

Son père ne savait comment la consoler. Mais puisque la décision dépendait surtout de Mgr Hugonin, il lui promit de la conduire à Bayeux. Elle fut heureuse de cette solution. D'ailleurs, elle gardait toute sa confiance en Dieu, et cette épreuve ne fit que grandir et développer en elle l'amour du céleste Epoux.

Le 31 octobre 1887, ils partent donc pour Bayeux. Jamais elle n'était sortie sans être accompagnée de ses sœurs, dont la présence lui donnait de l'assurance, et cette fois elle était seule avec son père, et elle se rendait chez son évêque ! Elle devrait, elle si timide et qui ne prenait jamais la parole, formuler sa demande, exposer ses raisons, les faire valoir, discuter peut-être avec un prince de l'Eglise. Cette seule pensée la faisait trembler. Mais elle se sentait affermie par l'amour de Jésus, et une voix intérieure lui disait : « Va, sois sans crainte, Jésus est avec toi. »

Comme aux jours de ses grandes épreuves, ils arrivèrent accompagnés d'une pluie battante. Les cataractes du ciel semblaient ouvertes, dit-elle, quand ils franchirent les portes de l'évêché. Ils étaient

attendus, car le vicaire général, M. Reverony, avait fixé lui-même la date du voyage. Thérèse avait les larmes aux yeux, de grosses larmes. M. Reverony lui dit en souriant :

— Ah ! je vois des diamants ! Il ne faut pas les montrer à Monseigneur !

Ils traversent de grands salons où elle se trouve comme perdue comme une petite fourmi. Elle est surtout préoccupée de ce qu'elle va dire à Mgr Hugonin, qu'elle aperçoit se promenant dans une galerie avec deux prêtres. Quand le prélat entre, M. Martin se jette à genoux avec sa fille pour recevoir sa bénédiction. L'évêque les relève, les fait asseoir et fait donner à la jeune fille le grand fauteuil du milieu. Elle s'excusait, rougissante. « Eh bien ! dit M. Reverony, montrez si vous êtes capable d'obéir. » Aussitôt elle s'assied dans le fauteuil, pendant qu'il prend une simple chaise.

— Maintenant, parle, ma fille, lui dit M. Martin.

Elle s'explique simplement, dominant sa timidité. L'évêque lui dit, quand elle eut achevé l'exposé de sa demande et de ses raisons :

— Y a-t-il longtemps que vous désirez entrer au Carmel ?

— Oh ! oui, Monseigneur, bien longtemps...

— Il n'y a toujours pas quinze ans ! fit en riant M. Reverony.

— C'est vrai, répondit-elle, mais il n'y a pas beaucoup d'années à retrancher, car j'ai désiré me donner au bon Dieu dès l'âge de trois ans.

L'évêque, pensant être agréable à M. Martin, insista pour qu'elle restât quelque temps encore auprès de son père. Mais, à la grande surprise du prélat, M. Martin prit chaleureusement le parti de sa fille.

— D'ailleurs, ajouta-t-il avec douceur, nous devons aller à Rome dans quelques jours avec le pèlerinage diocésain pour le Jubilé du Pape, et je n'hésiterais pas à parler au Saint-Père si je n'obtenais pas la permission que nous sollicitons.

Avant de donner sa décision, Mgr Hugonin exigea que Thérèse eût un entretien avec le Supérieur du Carmel. Alors elle pleura abondamment, car elle savait bien qu'elle trouverait là une opposition formelle. Le prélat fut touché de ses larmes et il lui parla avec une extrême bonté :

— Tout n'est pas perdu, ma chère petite, lui dit-il ; mais je suis bien content que vous fassiez avec votre bon père le voyage de Rome : vous affermirez ainsi votre vocation. Au lieu de pleurer, vous devriez vous réjouir ! D'ailleurs, la semaine prochaine, j'irai à Lisieux ; je parlerai de vous à M. le Supérieur, et certainement vous recevrez ma réponse en Italie.

L'évêque les accompagna jusqu'au jardin. M. Martin paraissait rassuré, car il raconta d'une manière enjouée que le matin même sa fille avait relevé ses cheveux, afin de paraître plus âgée, ce qui la fit beaucoup rougir. M. Reverony les conduisit jusqu'à la porte, redisant son admiration pour un père, qui était aussi empressé à donner sa fille à Dieu que celle-ci à s'offrir au divin Epoux. Mais Thérèse était triste, parce qu'elle n'avait pas reçu la réponse favorable qu'elle attendait. Cependant elle gardait une paix profonde dans l'âme, la paix de l'enfance spirituelle. Elle ne cherchait que la volonté de Dieu, et cette volonté, qui pouvait mieux que ses supérieurs la connaître et la lui signifier ?

X

L'AUDIENCE DE LÉON XIII

Après avoir exposé les insuccès de Thérèse, le Pape Benoît XV ajoute : « Oh ! comme devait gémir la colombe impatiente de se cacher dans la retraite sacrée du Carmel ! Mais ses gémissements elle les exposait à Dieu seul. Craignant même que cette opposition ne vînt de lui, elle n'osait contredire ses parents et ses supérieurs, qui pouvaient prendre comme un signe d'acquiescement ce silence, unique expression de son confiant abandon en Dieu ! »

C'est la peinture saisissante de l'état d'âme de Thérèse lorsqu'elle partit pour Rome avec son père et Céline, dans le pèlerinage diocésain de Bayeux conduit par M. Reverony, le 4 novembre 1887.

Elle passe à Paris, où elle va prier Notre-Dame des Victoires. Elle y reçoit des grâces qui lui rappellent celles de sa Première Communion. « J'étais remplie de paix et de bonheur, dit-elle. C'est là que ma Mère, la Vierge Marie, me dit clairement que c'était bien elle qui m'avait souri et m'avait guérie. Avec quelle ferveur je la suppliai de me garder toujours et de réaliser mon rêve en me cachant à l'ombre de son manteau virginal ! »

Ils traversent la Suisse, visitent Milan avec sa cathédrale et le Campo-Santo, Venise, Padoue où ils vénèrent la langue de S. Antoine, Bologne où ils prient devant le corps de sainte Catherine, puis Lorette. Elle communie à la *Santa Casa* avec un bonheur qu'elle ne peut traduire. « Que sera-ce donc, ajoute-t-elle, quand nous communierons éternellement dans la demeure du Roi des cieux ? » Mais c'est Rome qu'elle veut voir, Rome où elle espère « rencontrer la consolation », et où « elle trouvera la croix ». Le Colisée, les Catacombes, le tombeau de sainte Cécile, l'église Sainte-Agnès la transportent : elle y goûte la ferveur des martyrs. Mais elle attend avec impatience l'heure bénie où elle pourra voir Léon XIII ; car Mgr Hugonin ne lui avait pas fait parvenir sa réponse, elle n'avait donc plus de recours qu'au Pape.

C'est le dimanche 20 novembre que les pèlerins sont admis à la messe du Souverain Pontife. Thérèse est frappée de son ardente piété. Il est véritablement « le Saint-Père ». Comme elle s'inquiète malgré tout, l'évangile du jour la rassure : « Ne craignez rien, petit troupeau, car il a plu à mon Père de vous donner un royaume. » (Luc, XII, 32). Elle faisait bien partie de ce petit troupeau qui s'afflige et que Dieu bénit.

L'audience pontificale suivit la messe d'action de grâces. Léon XIII avait revêtu simplement sa soutane blanche avec le camail blanc, et il était assis sur un fauteuil, entouré de prélats, M. Reverony étant à sa droite. Chaque pèlerin s'agenouillait devant lui, baisait sa mule, puis sa main, et recevait